

**Information**

Dean's office of the Faculty of Medicine

Bât. B36 - CHU - 4000 Liège

Tél : 04/366.48.34

Academic person in charge: heads of the various specialties

**Presentation**

Ce certificat consacre une formation spécialisée en médecine, sciences dentaires ou pharmacie d'une durée d'un an au minimum et de deux ans au maximum.

Il est destiné aux médecins, dentistes et pharmaciens diplômés à l'étranger (hors Union européenne) qui, en vertu d'une dispense accordée en application de l'article 49ter du texte coordonné des lois sur la collation des grades académiques (dérogation pour pouvoir pratiquer l'art de guérir, pendant le temps de la formation, sans être en possession d'un diplôme belge) souhaitent poursuivre ou compléter une formation spécialisée entreprise dans leur pays d'origine ou dans un pays hors Union européenne.

**Access conditions**

- \* To have a diploma in medicine, dentistry or pharmacy, obtained in a country outside the European Union allowing the holder to exercise in the country of origin.
- \* To be currently following specialised training in your country of origin.
- \* Depending on the chosen speciality, a basic training in one of the major medical specialties (internal medicine, surgery, paediatrics) may be required.
- \* To be in possession of the dispensation to practice the art of healing (article 49ter).
- \* To be in possession of a selection certificate signed by the president of the department or the head of department concerned and by the Dean of the Faculty of Medicine.

A file must be submitted to the head of the department relating to the discipline in question for which the certificate was requested, at the latest by 30 April.

**Teaching organization**

The programme is fixed by the teachers on this programme on the basis of previous teaching.

**Duration**

Le programme est d'une durée minimum de 1 an et ne peut accéder 2 années académiques (une troisième année de formation peut être accordée par un avis unanime de la commission compétente de l'académie à titre exceptionnel, pour des mérites scientifiques particuliers ou pour des raisons humanitaires). Il comporte un minimum de 6 mois de stages dans un service clinique, ainsi qu'un minimum de 75h de cours théoriques, de séminaires et d'exercices pratiques par semestre et un mémoire. Avant le début de la formation et selon le curriculum vitae du candidat, le responsable du Département fixe un plan de formation. A l'issue de la formation, l'Université de Liège décernera une "attestation de formation spécialisée partielle", précisant la discipline spécialisée concernée ("orientation") et concernant exclusivement la formation effectuée à l'Université de Liège.